

Assemblée communale du 18 mai 2011

Au nom du Conseil communal, c'est avec plaisir que M. le syndic accueille les 46 citoyens présents et leur souhaite la plus cordiale bienvenue pour participer à cette assemblée ordinaire des comptes 2010, qui fait également office d'assemblée constitutive.

Conformément à l'article 11 de la loi sur les communes, le Conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la FO du 6 mai 2011, par affichage au pilier public, par avis tous ménages du 3 mai 2011 et par insertion sur le site internet de la commune.

Se sont excusés pour cette assemblée : Mme Patricia Marchon, ancienne conseillère communale, M. Vincent Ducrot, président de la commission financière, M. et Mme Fabienne et Michael Kamm.

M. le syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : M. Jacques Repond et Mmes Christine Baeriswyl, Alexandra Buchs et Mélissa Seydoux

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette tâche.

M. le syndic précise que l'assemblée vote à mainlevée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages. **M. le syndic** précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le syndic** déclare les délibérations ouvertes.

M. le syndic demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu.

Aucune observation à ce sujet, l'ordre du jour est accepté tel quel, soit :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2010
2. Comptes 2010
 - compte de fonctionnement
 - compte des investissements
 - rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - approbation
3. Election de 3 membres à la commission financière pour la période 2011 – 2016
4. Election de 5 membres à la commission d'aménagement pour la période administrative 2011 - 2016
5. Election de 5 membres à la commission de naturalisation pour la période administrative 2011 – 2016
6. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2011 – 2016

7. Renouvellement de la délégation de compétence du Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières pour la période administrative 2011 – 2016
8. Divers

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **M. le syndic** ne voudrait pas manquer l'occasion qui lui est donnée ce soir, en cette assemblée ordinaire, qui est aussi une transition suite aux élections du 20 mars dernier, pour adresser tout d'abord ses plus chaleureux remerciements aux membres des différentes commissions qui se sont engagés sans compter durant la période qui s'achève, à la bonne marche de notre commune et de ses institutions. Il remercie d'ores et déjà les personnes qui sont d'accord de se représenter pour un nouveau mandat. Il relève que la collaboration entre le Conseil communal et les diverses commissions a toujours été empreinte de respect et de bonne entente et il les en remercie.

Nous avons aussi pu collaborer et nous appuyer, et cela est réjouissant, sur un personnel communal motivé et compétent. Il pense là notamment à Mme Patricia Gremaud, secrétaire communale, Mme Patricia Gremion, caissière communale et M. Gilbert Dupont, employé communal à l'édilité, mais également à l'ensemble du personnel auxiliaire. Qu'ils en soient remerciés.

C'est avec beaucoup de respect, de reconnaissance et une certaine émotion qu'il tient à exprimer, à ses collègues du Conseil communal de la dernière législature, sa plus sincère et vive gratitude. Nous sommes partis ensemble en avril 2006, Claude Baeriswyl nous a rejoint en 2008, nous sommes arrivés ensemble en avril 2011. Que de parcours

Remerciements à ses collègues, de l'avoir supporté et surtout de lui avoir apporté leur amitié, leur savoir, leurs compétences, leur esprit collégial et leur appui qui ont contribué à l'excellent état d'esprit au sein du conseil.

Il rajoute aussi un point qui lui tient à cœur et il s'adresse aux conjoints et aux enfants des conseillers communaux, afin de les remercier pour leur compréhension et leur patience. Cela fait beaucoup d'absences, beaucoup de soirées, beaucoup de temps à ne pas être en famille pour des activités de loisirs ou simplement à être présent. Cet élément est bien souvent oublié et il est bon de le rappeler.

M. le syndic s'adresse en particulier aux deux jeunes retraités qui ont terminé leur mandat le 15 avril dernier.

Merci à **Patricia Marchon**, qui est entrée il y a 5 ans au Conseil communal avec la charge des dicastères de la santé, du social, du cimetière, de la culture, du sport et du tourisme. Depuis 2 ans, elle a également repris les dicastères de l'ordre public. Elle a toujours eu cette volonté de s'impliquer et d'approfondir les dossiers qu'elle avait à traiter, et ceci est tout à son honneur.

Les dossiers principaux qu'elle a dû faire avancer furent la création du sentier du bord du lac et la réfection du mur du cimetière, la mise en place de l'ORCOC, sans compter les différentes réformes dans le domaine de la santé et du social.

Avec ces dicastères, c'est Patricia qui a dû participer au plus grand nombre de séances intercommunales et qui a également pu parfois constater de la difficulté de défendre nos points de vue dans le cadre de ces associations. Elle a su brillamment faire valoir sa sensibilité féminine au sein du Conseil et nous l'en remercions.

Bon vent à toi, Chère Patricia et merci pour tout.

Merci à **Claude Baeriswyl**, qui a rejoint le Conseil communal au début 2008, pour reprendre les dicastères des constructions, des écoles, de l'agriculture et des alpages. Même si ce passage peut être considéré comme bref, tu t'es plongé corps et âme dans les différents dossiers que tu as dû traiter, et tes nuits furent parfois un peu perturbées. Il pense que Claude se souviendra encore longtemps de l'attribution des parchets communaux et du projet de construction d'Echarbat. Il a également mené à bien la réfection du chemin d'accès du chalet de la Morarda, sans oublier les nombreuses discussions au sein de la commission scolaire afin de régler la multitude d'éléments à gérer dans ce domaine.

Tes avis pourvus de bon sens et tes connaissances ont souvent été pris en compte. Ton sens du détail et de l'équité ont également pu être mis à contribution pour l'élaboration des critères d'attribution des parchets communaux, dans le domaine des constructions, ainsi que pour la rédaction de lettres quelque peu sensibles et difficiles. Merci pour tout Cher Claude et bon vent à toi.

Une réunion qui se tiendra le 1^{er} juin prochain sera l'occasion pour le Conseil communal de manifester sa reconnaissance envers leurs deux ex-collègues partants.

Il se tourne vers **Antoine Gremaud**, notre vice-syndic, qui est l'un de ses compagnons pour la continuité au sein de l'Autorité communale d'Echarlens. Entré au Conseil communal avec lui en 2006, il a géré les dossiers des bâtiments communaux, des routes, de la déchetterie, de l'endiguement de la Sionge et des forêts. Ces dernières années, c'est lui qui a dépensé le plus d'argent pour la création d'une salle de classe supplémentaire à l'école et le réaménagement des cours de récréation, pour les importants travaux liés à la rénovation de l'Auberge de la Croix-Verte, pour l'élargissement de la route d'accès au quartier Sur Villa et pour la réalisation du giratoire de la Croix-Rouge, pour ne citer que ceux-ci.

Ton sens de l'équité, ta vivacité d'esprit et le bon sens qui t'animent font que tu trouves toujours les mots qu'il faut et que, de ce fait, tu es quelqu'un que nous écoutons. Ton sens de l'organisation et ta façon de t'impliquer juste ce qu'il faut pour garder le contrôle qui impressionnent toujours M. le syndic.

Il se tourne également vers **Olivier Gapany** qui est le deuxième de ses compagnons pour la continuité au sein de l'Autorité communale d'Echarlens. A lui aussi, il aimerait dire toute sa reconnaissance pour le travail accompli depuis son accession en 2003 au Conseil communal, en charge des secteurs de l'eau, de l'épuration, des constructions (jusqu'en 2008), de l'aménagement et de l'urbanisme. En homme passionné et engagé, avec son souci de la précision, du détail et du travail bien fait, mais également sa pugnacité, l'ont amené à tirer en avant des dossiers pas toujours faciles dans le domaine de l'adduction d'eau ou de l'épuration. Il a notamment fait avancer le projet de fusion des associations AMER et ACAPE, la modification des statuts de l'AIS avec comme objectif atteint d'adopter des clés de répartition équitables et justes, l'élaboration du PGEE, l'élaboration du PAL, la réalisation des travaux d'épuration et défense incendie aux Epressous, mais également la mise en place du nouveau règlement d'épuration.

M. le syndic s'adresse à **Antoine et Olivier** et se réjouit de continuer à travailler à leurs côtés et les remercie d'avoir bien voulu l'accompagner dans la voie du service à la population de notre village.

Pour sa part, en tant que syndic reconduit, il tient à remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens pour la confiance qui lui a été témoignée en le reconduisant comme membre du Conseil communal. Il félicite également ses collègues du Conseil communal qui ont été d'accord de continuer cette belle mission, et surtout qui ont été confirmés, par la vox populi, en belle démocratie que furent les dernières élections.

Ses remerciements vont également aux membres du Conseil communal qui l'ont plébiscité une nouvelle fois en qualité de syndic d'Echarlens.

Il ne voudrait surtout pas manquer de souhaiter une cordiale bienvenue au sein du Conseil communal et surtout plein succès aux deux nouveaux élus que sont **Madame Elisabeth Ding et Monsieur Olivier Studer**.

Il espère vivement qu'ils trouveront beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette fonction. Il se réjouit de collaborer avec eux et d'apprendre à les connaître.

Nous vivons ce soir une assemblée de transition. C'est pourquoi il lui semble opportun, en ce début d'assemblée, que la conseillère et les conseillers communaux se présentent personnellement et avec les tâches qui leur ont été attribuées dans les différents dicastères respectifs.

Il donne la parole dans l'ordre alphabétique à :

Mme Elisabeth Ding
M. Olivier Gapany
M. Antoine Gremaud
M. Olivier Studer
M. Claude Pasquier

Chaque membre du Conseil communal se présente par rapport à sa situation privée, professionnelle, ses dicastères et ses hobbies pour certains.

Au terme de ces présentations, **M. le syndic** promet que le Conseil communal va agir pour le bien et l'intérêt général de la communauté. Il se porte garant que le travail sera réalisé au plus proche de la conscience et du savoir faire de chacun pour mener à bien la destinée de notre commune.

Il a décidé, en collaboration avec ses collègues, de poursuivre la pratique privilégiant la délégation des tâches, l'autonomie et la responsabilisation des chefs de dicastères. Ceci dans un but d'efficacité et de motivation.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2010

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal. A l'avenir, ce document sera également accessible sur le site internet de la commune.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2. Comptes 2009

Les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, vont procéder à la présentation des comptes. M. le syndic présentera les comptes des Conseillers sortants que sont Patricia Marchon et Claude Baeriswyl.

Dans l'ordre suivant :

- Compte de fonctionnement
- Récapitulation du compte de fonctionnement
- Compte des investissements
- Récapitulation du compte des investissements
- Bilan

Projection des comptes au beamer et mise à disposition des documents dans la salle.

Ce sera ensuite au tour de la commission financière de présenter son rapport, sur la base du rapport de l'organe de révision.

Pour terminer ce chapitre, il sera procédé au vote d'approbation par l'assemblée.

Explications du Conseil communal

01.318.10 – Honoraire de l'organe de révision

Le montant est doublé mais n'a pas été payé deux fois. Il s'agit en fait d'un rattrapage pour être le plus juste possible dans les comptes. Dès l'année prochaine ce poste sera de nouveau rétabli. CHF 8'177.60 représentent deux révisions de l'organe de révision, soit pour les comptes 2009 et 2010.

02.301.00 – Rémunération du personnel administratif

Augmentation due au changement de la caissière communale ainsi qu'au fait qu'elles ont travaillé ensemble un mois afin d'assurer la transition.

02.460.00 – 02.461.00 – Redistribution de la taxe CO2 et projets HarmPers

Deux produits extraordinaires et pas budgétés ne sachant pas que nous allions recevoir ces montants sous cette forme.

14.352.00 – Participation pompiers Echarlens-Marsens

La différence est la conséquence d'un décalage entre le budget présenté par l'Etat-major des pompiers et les dépenses réelles à effectuer. (augmentation de la solde des SP, frais de révisions sur le tonne-pompe, changement des uniformes, etc.)

Des discussions seront engagées entre l'Etat-major et les communes d'ici quelques mois. Malgré tout une partie de ces augmentations de coûts sont déjà reflétées dans les comptes 2010.

14.430.00 – Produit des taxes d'exemption

Le chiffre de CHF 17'330.60 n'est pas la réalité de ce qui a été facturé. Le montant réel de la facturation des taxes se monte à env. CHF 22'000.00. Depuis quelques années on reportait d'année en année (sous forme de transitoire) un montant d'env. CHF 3'000.00 ce qui faussait le produit des taxes qui n'a finalement pas évolué si ce n'est par l'augmentation de la population. Dès 2011 on va retrouver un montant de CHF 22'000.00 pour ces produits de taxes d'exemption.

21.352.20 – Participation Cercle scolaire primaire

C'est une augmentation des dépenses au niveau du matériel scolaire et aussi une diminution des subventions cantonales par rapport au transport, respectivement du bus scolaires.

29.313.00 – Fourniture de conciergerie

La différence par rapport au budget est mise en cause par le changement du système d'essuie-main en passant avec un système papier, respectivement de l'achat d'un stock pour pouvoir profiter d'un rabais de quantité.

30.351.00 – Participation aux dépenses du conservatoire

Augmentation engendrée par l'augmentation des enfants qui suivent des cours au conservatoire. C'est une charge liée.

70.312.00 – Achat d'eau à l'AMER

Augmentation de l'achat d'eau à l'AMER due à une augmentation de la consommation.

71.314.00 – Frais d'entretien des installations

Aucune mauvaise surprise sur notre réseau d'eau cette année, voici une bonne nouvelle et la conséquence de la différence par rapport au budget.

71.320.00 – TVA due sur l'épuration

Pour ce poste, **M. Olivier Gapany** demande à **M. le syndic** d'apporter quelques commentaires.

M. le syndic explique que la TVA est due par les communes dès le moment où le chiffre d'affaire annuel dépasse CHF 100'000.00. C'est en 2009 que pour la 1^{ère} fois la commune a facturé la taxe d'épuration sur la base du nouveau règlement.

Dans le cadre de la facturation 2010, on a dû payer la TVA et la somme de CHF 8'000.00 représente le total du montant perçu au niveau du produit des taxes d'utilisation sur les mois de janvier à septembre 2010.

La petite subtilité, voire la problématique est que le règlement d'épuration tel qu'il a été conçu (sur la base d'un règlement-type reçu par l'Etat) n'inclue pas la clause de la TVA. C'est-à-dire qu'aujourd'hui notre règlement n'est pas prévu pour encaisser la TVA par majoration de la taxe.

Dès le moment où le règlement ne permet pas d'encaisser la TVA, en sus, on a dû inclure la TVA dans la facture. Ceci n'a aucune incidence financière pour les citoyens, les prix restent les mêmes.

Par contre et au niveau comptable on se doit de ressortir l'argent pour payer cette TVA.

Deux solutions sont maintenant envisageables :

1. Soit on reste ainsi et la facturation demeure inchangée (TVA comprise)
2. Soit on modifie le règlement d'épuration en y ajoutant un article nous permettant alors de pouvoir percevoir la TVA en plus. La modification devra alors faire l'objet de l'approbation par l'assemblée communale.

Dans les deux cas de figure, lorsque l'on réalisera des travaux d'investissement liés à l'épuration on pourra alors récupérer la TVA.

Le sujet viendra en temps voulu mais à ce jour le Conseil communal ne peut pas donner plus d'informations.

72 – Ordures ménagères

Pour le poste 72, **M. Antoine Gremaud** précise que l'on peut remarquer une péjoration sensible du résultat due aux augmentations de salaires liées à l'ouverture et à la surveillance du dépôt de branches.

72.318.00 – Déchets encombrants**72.318.01 – Déchets ménagers**

Augmentation pour ces deux postes et corrélée avec les frais de la Saidef qui sont aussi en augmentation (72.318.22).

72.318.15 – Peintures et solvants

On constate une augmentation générale d'année en année de ce poste. On peut imaginer une diminution de produits toxiques qui passent dans les éviers mais que ceux-ci sont de plus en plus déposés à la déchetterie.

75.364.00 – Endiguement de la Sionge

La différence provient du fait que des travaux d'endiguement n'ont pas été réalisés en 2010 et qu'ils se feront en 2011.

80.364.10 – Participation Syndicat Fin-de-Hugon

Pour ce poste concernant le syndicat de la route alpestre des alpages de la commune, on notait un montant au budget mais aucune facture ne nous est parvenue ces dernières années.

81.314.00 – Exploitation des forêts par la Corporation

Différence due à la diminution d'exploitation des forêts.

81.435.10 – Vente de bois de service

Diminution due à la diminution des ventes en relation avec le point ci-dessus.

La stabilité du prix de vente du bois a toutefois contribué à améliorer la situation de ce compte.

83.314.00 – Frais d'entretien « Everdes »

Ce poste a subi une dépense non prévue. Il s'agit en fait de travaux urgents que l'on a dû réaliser l'année passée aux « Ruines d'Everdes ».

Le filet qui tient les pierres du mur qui se démonte était trop plein et menaçait de céder. M. Marc Nicolet, notre forestier de triage, a insisté pour que les travaux se fassent rapidement.

La Corporation de triage a effectué les travaux en question, respectivement a coupé le filet et laissé descendre les pierres le long de la pente.

Le filet n'existe plus et les pierres ne risquent plus de descendre à cet endroit. La partie de droite des ruines qui avait été rénovée ne devrait plus causer de problème.

90.319.10 – Pertes sur débiteurs

Cette perte n'est pas une perte réelle mais une constitution de provision au cas où on aurait un jour un débiteur douteux.

90.400.00 – Impôt : revenu personnes physiques

Grosse différence pour ce poste par rapport au budget, M. le syndic y reviendra plus tard notamment sur les produits extraordinaires qui ont vraiment fait pencher la balance.

90.400.30 – Impôt : prestations et bénéfice en capital

Aussi un énorme écart par rapport au budget mais ce sont des produits qui sont difficiles à budgéter. Par contre dans les CHF 96'000.00, une seule opération représente CHF 75'000.00. Un produit extraordinaire pour cette année.

90.404.00 – Impôt : mutations immobilières

Pour ce poste aussi, la différence est énorme par rapport aux années passées, c'est le résultat des nombreuses opérations immobilières qui engendrent des impôts, respectivement des produits extraordinaires.

90.441.00 – Impôt : cantonal sur véhicules

Ce poste est inférieur au budget alors que le montant de CHF 65'000.00 est un chiffre donné par l'OCN qui se montre trop optimiste.

940.330.00 – Amortissements obligatoires

Le crédit LIM pour l'école de CHF 22'900.00 ne sera plus à payer dès 2011.

940.420.10 – Redevance Gruyère-Energie

Usuellement on encaisse une redevance entre CHF 12'500.00 et CHF 13'500.00. Il s'agit d'un ajustement comptable sur l'exercice 2010, c'est-à-dire 2009 et 2010.

943.312.00 – Energie – combustible

Augmentation de la charge due au remplissage de la citerne avant Noël alors que les charges sont calculées sur une consommation moyenne annuelle.

943.315.00 – Entretien mobilier et Installations techniques

Ces frais ont été engendrés par une panne de brûleur que l'on a dû réparer malgré les travaux proches liés à la rénovation de la Croix-Verte.

99.332.10 – Amortissements libres

Il s'agit d'amortissements libres, respectivement d'amortissements comptables que le Conseil communal est censé faire. On avait mis au budget 2010 CHF 15'000.00, celui-ci ne permettait pas de mettre plus.

L'organe de révision a conseillé de mettre en place un tableau qui gère les amortissements. Les amortissements mis dans ce poste sont des amortissements comptables minimaux que la commune devrait faire chaque année.

99.332.00 – Amortissements supplémentaires

Amortissements extraordinaires que l'on retrouve sur différents postes du bilan pour CHF 240'016.00.

Résultat du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement boucle par un total de charges de CHF 2'595'199.60 contre un total de produits de CHF 2'599'546.34, soit un excédent de produits de CHF 4'346.74.

Aucun complément d'informations n'étant demandé pour le compte de fonctionnement, **M. le syndic** propose de poursuivre avec le compte des investissements.

M. le syndic précise que le Conseil communal va donner des informations sur les investissements bouclés et non sur les postes reportés.

02.506.00 – Renouvellement logiciel informatique

Pour cet investissement, **M. le syndic** explique que c'est un investissement voté lors de l'assemblée du 13 décembre 2006 pour un montant total de CHF 50'000.00 (parc informatique et logiciel informatique).

Les dépenses ont été réalisées en 2008 et 2009 pour un total de CHF 47'963.90. Reliquat non utilisé de CHF 2'036.10. Ce compte est bouclé cette année.

74.503.00 – Réfection mur du cimetière

M. le syndic précise que ce sont des travaux réalisés depuis quelques années déjà. Le crédit d'investissement avait aussi été voté lors de l'assemblée du 13 décembre 2006 pour un montant de CHF 28'000.00.

Dépenses en 2008 (réfection de tout le mur côté nord + le mur côté Shalom), total des dépenses CHF 27'150.25.

Reliquat non utilisé de CHF 849.75 et le compte est bouclé

943.503.60 – Réfection de la Croix-Verte

M. Antoine Gremaud précise que le crédit voté en assemblée couvre les travaux budgétés. Des travaux supplémentaires ont été exigés par le Canton, entre autre l'installation d'un séparateur de graisse pour les eaux usées de la cuisine ou encore un paratonnerre pour l'ensemble du bâtiment. Ces imprévus seront en partie couverts par le crédit initial, mais pourraient occasionner un très léger dépassement du crédit.

Les détails financiers de cette réalisation seront présentés à l'assemblée d'automne 2011.

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer au récapitulatif des investissements.

Récapitulatif des investissements

On retrouve un total de charges de CHF 1'547'655.65, le revenu correspond à l'équilibre avec les transferts au bilan.

Au niveau de l'actif du bilan quelques postes amènent des commentaires de la part de **M. le syndic**, à savoir :

102.00 – BR de Sâles/St Martin No 10623.52

Les avoirs en banque qui passent de CHF 147'119.64 à CHF 734'389.60 correspondent à la réalisation du placement que l'on retrouve dans le poste 120.45 qui est sur le compte de liquidités en fin d'année.

120.45 – Cpte Raiffeisen Sociétaire 1637.09

En fait, c'est un placement à terme qui a fondu du moment que l'on a utilisé l'argent pour les investissements. On a plutôt utilisé l'argent de l'épargne qui rapporte peu pour financer les investissements et ne pas avoir recours à l'emprunt bancaire qui coûte beaucoup plus cher.

Mme Marie-Thérèse Ruffieux demande pourquoi les actions « SI Everdes » sont comptabilisées à CHF 1.00 alors qu'elles valent plus que cela.

M. le syndic répond que du moment que l'on n'a pas la volonté de les vendre, on préfère les mettre à CHF 1.00 et non à leur valeur réelle.

Avant de passer la parole à la commission financière **M. le syndic** souhaite apporter les informations suivantes :

On peut qualifier l'année comptable 2010 de très bonne cuvée. En effet si le budget de fonctionnement prévoyait un déficit de CHF 61'305.65, sur un total de charges d'environ 2,6 millions, les comptes 2010 clôturent avec un bénéfice de CHF 4'346.74, après des amortissements extraordinaires de CHF 240'016.00.

Cette situation est le résultat de divers facteurs, à savoir :

	Comptes 2010	Budget 2010
Bénéfice net	4'346.74	-61'305.65
Amortissements comptables	82'550.90	15'000.00
Amortissements extraordinaires	<u>240'016.0</u>	<u>0.00</u>
Bénéfice net (avant amortissement)	326'913.64	-46'305.65
./. Impôts 2008 (solde)	-77'000.00	
./. Impôts 2009 plus important que le budget	-97'000.00	
./. Produit extraordinaire s/mut. immobilières	55'000.00	
./. Produit extraordinaire sur prest. et bén. en capital	-75'000.00	
./. Rattrapage redevance Gruyère-Energie	<u>-12'500.00</u>	<u> </u>
Bénéfice net apuré (avant amortissement)	10'413.64	-46'305.65

Le résultat meilleur de CHF 56'719.29 est le fruit d'une bonne maîtrise des charges ainsi que de produits meilleurs que prévus.

Tout d'abord les recettes d'impôts sont plus élevées que prévu sur les décomptes 2008 et 2009. Petite précision pour les comptes 2011 : comme nous avons bouclé les comptes 2010 plus tard que les années passées, nous avons en nos mains la presque totalité des taxations fiscales 2009. Dès lors, nous ne devrions plus avoir une telle bonne surprise l'année prochaine. Ces recettes fiscales supplémentaires sont le fait de prévisions sombres toutes prudentes du service cantonal des contributions (chiffres que nous retenons pour l'élaboration des budgets), mais également de l'évolution de la population de notre commune.

Deuxièmement, l'augmentation des produits par rapport au budget provient également des écarts sur des postes toujours difficiles à évaluer, comme les produits sur les prestations et bénéfices en capital et les produits sur les plus-values des transactions immobilières.

Pour terminer, les charges sont inférieures au budget et sont le résultat d'une bonne maîtrise des dépenses. Pour cela **M. le syndic** remercie tous ses collègues du Conseil communal pour leur souci constant de la maîtrise des coûts, avec toujours en point de mire le bien de notre commune et de ses administrés.

Autre information importante : la situation au niveau des débiteurs est actuellement saine avec peu de débiteurs douteux et une provision pour perte sur débiteurs d'environ CHF 32'000.00 au bilan, qui sert à couvrir ce risque de perte. Ce résultat est le fruit de contribuables qui paient ponctuellement leurs taxes et impôts. Et pour ceci qu'ils en soient remerciés.

Avant de passer la parole à la commission financière, **M. le syndic** demande si des informations sont encore souhaitées.

M. Gilbert Gremaud demande s'il a bien compris, à savoir que les impôts 2008 et 2009 étaient plus importants que budgétés mais est-ce un cas précis ou le fruit de plusieurs citoyens ?

M. le syndic répond que c'est le cumul général de tous les citoyens d'Echarlens qui a amené cette situation. Comme on reçoit les taxations fiscales relativement tard ces dernières années, c'est lorsque la caissière établit les décomptes d'impôts que ces produits apparaissent. Il ne faut pas oublier les nouveaux citoyens qui arrivent entre temps.

M. Gilbert Gremaud relève que Fribourg avait alors été particulièrement négatif pour le budget à ce moment-là.

M. le syndic précise que le Service des contributions fait des calculs par rapport aux impôts cantonaux, respectivement aux informations en leur possession.

En tenant compte de la réflexion de **M. le syndic**, **M. Gilbert Gremaud** pense que l'on pourrait finalement se retrouver face à la même situation pour les années futures.

M. le syndic précise que l'année prochaine on aura les impôts 2011 qui seront estimés ainsi que le solde des impôts 2010. On aura certainement une bonne surprise pour les impôts 2010 mais pas pour les impôts 2009 car toutes les taxations sont rentrées.

Aucun complément d'information n'étant souhaité, **M. le syndic** propose de passer au rapport de la commission financière. Il précise que selon le mandat qui leur a été confié en tant qu'organe de révision, la société Sorefisa SA à Fribourg a procédé à l'analyse de l'exercice comptable 2010. Ils ont établi leur rapport concernant le bilan, les comptes d'exploitation et d'investissement de notre commune. Ce rapport a été transmis au Conseil communal et à la commission financière communale.

La commission financière a vérifié et analysé l'ensemble du contenu du rapport de l'organe de révision et a pu faire part de ses appréciations. Sur cette base, elle a formulé le rapport qui va être soumis à l'assemblée souveraine de ce soir.

Pour cela, **M. le syndic** a le plaisir de passer la parole à la commission financière qui s'exprime par la voix de son représentant, **M. Jean-Philippe Yerly**, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la commission financière

Les comptes 2010 ont été examinés par la société de révision Sorefisa SA. Celle-ci a remis son rapport le 8 avril 2011.

Le 22 avril 2011, la commission financière a rencontré une délégation du Conseil communal, la boursière communale et la société Sorefisa pour discuter de ce document. La société de révision n'a formulé aucune remarque particulière et a confirmé la conformité des comptes avec les dispositions légales.

Cette conformité est d'ailleurs attestée par la conclusion suivante du rapport de révision : « Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis ».

Les comptes 2010 clôturent avec un bénéfice après amortissement de CHF 4'346.74. (CHF 1'774.86 en 2009). Une gestion rigoureuse et des recettes extraordinaires ont permis de présenter un résultat positif alors que le budget prévoyait des chiffres rouges pour un peu plus de CHF 61'000.00. Des amortissements non prévus de CHF 240'016.00 ont pu être effectués.

Les investissements effectués durant l'année 2010 n'apportent pas de commentaire particulier de la part de la commission financière. Comme prévu lors du budget, la réfection de la Croix-Verte en représente la plus grande part, suivi par les travaux d'aménagement de la 2^{ème} cour d'école.

La commission financière aimerait relever l'excellente tenue des comptes par Mme Patricia Gremion-Schmidt. Elle remercie le Conseil communal pour son excellent travail et pour le climat de confiance établi. Elle propose enfin à l'assemblée de donner décharge à la boursière et au Conseil communal.

M. le syndic remercie **M. Jean-Philippe Yerly** pour son rapport ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur engagement, leur mise à disposition au sein de la collectivité publique, pour leur partage et les discussions fructueuses engagées entre la commission financière et le Conseil communal.

M. le syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2010 tels qu'ils ont été présentés de bien vouloir s'exprimer à main levée.

Résultat du vote :

Les comptes 2010 sont acceptés à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser sa vive reconnaissance à Mme Patricia Gremion qui clôture là son premier exercice en tant que caissière communale. C'est à force de persévérance et de nombreuses heures de travail, ceci malgré certaines embûches notamment d'ordre informatique, qu'elle a mené à bien ses diverses tâches. Merci Patricia !

Il profite de l'occasion pour adresser également des éloges à notre secrétaire, Madame Patricia Gremaud, qui œuvre depuis 20 ans au sein de l'administration communale, en assumant le poste de secrétaire communale. Le service qu'elle offre ainsi aux citoyens, son dévouement inlassable et son enthousiasme communicatif sont forts appréciés. Merci Patricia !

3. Election de 3 membres à la commission financière pour la période 2011 - 2016

En vertu de l'article 10, al. 1, lettre o, de la loi sur les communes, l'assemblée communale élit les membres de la commission financière, composée d'au moins trois membres.

Les membres de la commission sont élus pour la période administrative.

La commission désigne son président et un secrétaire. Pour le reste elle s'organise librement.

Les 3 membres sortants sont d'accord de se représenter comme candidats pour la nouvelle période.

Il s'agit de : **MM. Vincent Ducrot, Nicolas Gremaud, Jean-Philippe Yerly**

M. le syndic demande si l'assistance a une remarque à formuler par rapport à cette proposition.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le syndic** invite l'assemblée à les élire par acclamation.

Les félicitations et les remerciements du Conseil communal vont à ces trois personnes pour cette élection et notamment pour leur investissement au sein de la commune.

4. Election de 5 membres à la commission d'aménagement pour la période 2011-2016

En vertu de l'article 36, al. 2, de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), l'assemblée communale élit les membres de la commission d'aménagement, composée d'au moins cinq membres.

Les membres de la commission sont élus pour la période administrative 2011 – 2016.

La commission désigne son président et un secrétaire. Pour le reste elle s'organise librement.

M. Laurent Guillet, actuel président de la commission, a décidé de ne pas se représenter pour la nouvelle période. **M. le syndic** profite de l'occasion pour le remercier pour son travail et pour cette responsabilité qu'il a assumée au service de la collectivité.

Par contre 4 membres sortants sont d'accord de se représenter comme candidats pour la nouvelle période. Pour remplacer M. Guillet, nous vous proposons la candidature de M. Claude Baeriswyl, conseiller communal sortant.

Nous vous proposons donc les 5 candidats suivants : **M. Claude Baeriswyl, M. José Gremaud, M. Bernard Jaquier, M. Benoît Pugin, M. Patrice Sautaux**

M. le syndic demande si l'assistance a une remarque à formuler par rapport à cette proposition.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le syndic** invite l'assemblée à les élire par acclamation.

Les félicitations et les remerciements du Conseil communal vont à ces cinq personnes pour cette élection et notamment pour leur investissement au sein de la commune.

5. Election de 5 membres à la commission de naturalisation pour la période administrative 2011 - 2016

En vertu de l'article 34, al. 1, de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), l'assemblée communale élit les membres de la commission de naturalisation, composée d'au moins cinq membres (et au maximum 11 membres).

Les membres de la commission sont élus pour la période administrative.

M. Max Gremaud, actuel membre de la commission, n'a pas souhaité se représenter pour la nouvelle période. M. le syndic profite de l'occasion pour le remercier de s'être mis à disposition de la collectivité.

Par contre 4 membres sortants sont d'accord de se représenter comme candidats pour la nouvelle période. Pour remplacer M. Gremaud, nous vous proposons la candidature de M. Jacques Pugin.

Nous vous proposons donc les 5 candidats suivants : **M. Thierry Bex, Mme Alexandra Buchs, Mme Claire Pugin, Mme Daniela Pugin, M. Jacques Pugin**

M. le syndic demande si l'assistance a une remarque à formuler par rapport à cette proposition.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le syndic** invite l'assemblée à les élire par acclamation.

Les félicitations et les remerciements du Conseil communal vont à ces cinq personnes pour cette élection et notamment pour leur investissement au sein de la commune.

6. Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2011 - 2016

En vertu de l'article 12, al. 1, de la loi sur les communes, l'assemblée communale doit être convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

En plus, nous publions la convocation sur le site internet de la commune.

L'assemblée communale doit décider du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaudra pour la durée de la période administrative.

Le Conseil communal propose à l'assemblée de reconduire le système adopté jusqu'à présent, soit : par expédition d'un avis tous ménages.

Avant de passer au vote, **M. le syndic** demande s'il y a des questions ou remarques en rapport avec cette proposition.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le syndic** invite celles et ceux qui acceptent le mode de convocation par circulaire tous ménages de bien vouloir se prononcer par main levée.

L'assemblée accepte, à l'unanimité, le mode de convocation par expédition d'un avis tous ménages.

7. Renouvellement de la délégation de compétence du Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières pour la période administrative 2011 – 2016

En référence à l'article 10, al. 2, de la loi sur les communes, l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations immobilières suivantes :

- achat, vente, échange, donation ou partage de bien immobiliers
- constitution de droits réels limités
- toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles.

La décision de cette délégation de compétence est prise pour une période administrative et nous vous rappelons les conditions accordées par l'assemblée communale du 10 mai 2006 pour la dernière période à savoir :

- délégation de compétence générale au conseil communal pour les opérations immobilières citées précédemment pour une valeur de CHF 0.00 à CHF 10'000.00, sans préavis de la commission financière
- délégation de compétence générale au conseil communal pour les opérations immobilières citées précédemment pour une valeur de CHF 10'000.00 à CHF 300'000.00, avec préavis positif de la commission financière (en cas de refus de cette dernière, décision prise par l'Assemblée communale)
- délégation de compétence au conseil communal pour la vente de la dernière parcelle article no 115, située à Montmelley, sans préavis de la commission financière.

Pour la période administrative 2011-2016, nous vous proposons de reconduire cette délégation sans modification.

Avant de passer au vote, **M. le syndic** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cet objet ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le syndic** invite celles et ceux qui acceptent la délégation de compétence pour procéder aux opérations immobilières telle que présentée précédemment de se prononcer par main levée.

L'assemblée accepte, à l'unanimité, la délégation de compétence au Conseil communal telle que proposée ci-dessus.

8. Divers

Informations de M. le syndic

Composition de la commission du feu, nommée par le Conseil communal :

M. Claude Pasquier, syndic, délégué

M. Martial Pugin, membre

M. Lauric Etter, membre

Composition de la commission scolaire :

Mme Belén Clément, présidente, Conseillère communale à Marsens

Mme Elisabeth Ding, vice-présidente, Conseillère communale à Echarlens

M. Patrick Gapany, représentant des parents d'Echarlens

Mme Laetitia Michel, secrétaire, représentante des parents de Vuippens

Mme Claudine Gremion, représentante des parents de Marsens

M. Claude Bongard, représentant des maîtres

Délégués du Conseil communal dans les associations intercommunales

Mme Elisabeth Ding	Réseau santé et social de la Gruyère (hôpital) Petite enfance (accueil familial de jour – crèches) EMS Humilimont Cycle d'orientation de la Gruyère Association CO2
M. Olivier Gapany	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Sionge (AIS) AMER ACAPE
M. Antoine Gremaud	Corporation de triage du Gibloux Endiguement de la Sionge
M. Claude Pasquier	Association régionale la Gruyère (ARG) Pompiers (CSP), Protection civile (PCI) et ORCOC
M. Olivier Studer	Société de développement du lac de la Gruyère (SDLG) Association du sentier du lac de la Gruyère (SDLG) Syndicats des routes alpestres Entente intercommunale des déchets

Information de M. Olivier Gapany au sujet de la mise à l'enquête des piscines

Avec l'entrée en vigueur de la LATeC du 2 décembre 2008 et du ReLATeC du 1^{er} décembre 2009, les piscines privées tout comme les spas et les jacuzzis sont considérés comme des objets de minime importance. Par conséquent et conformément aux articles 139 LATeC et 85 ReLATeC, elles sont soumises à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée. La compétence pour délivrer le permis de construire appartient dans ce cas au Conseil communal.

Le Service des constructions et de l'aménagement va, dans le courant de l'année, apporter des précisions sur ces procédures en adaptant le guide des constructions.

Pour les piscines privées, les spas et les jacuzzis (quelles que soient leurs dimensions ou leurs caractéristiques), le service de l'environnement (Sen) a édicté des directives précisant clairement les conditions à respecter pour ce genre de construction. De ce fait, il n'est plus nécessaire de recueillir le préavis du Sen. Conformément à l'art. 165 LATeC, il appartient à l'autorité communale de veiller au respect des conditions définies dans ces prescriptions.

M. Olivier Gapany invite l'assistance à visiter le site internet de la commune www.echarlens.ch qui comprend le lien pour voir ces directives. Le document édicté par le Sen « Piscines privées et prescriptions en matière de protection des eaux » est mis à disposition des citoyens présents ainsi qu'au bureau communal.

La commune vous informera certainement par courrier ou par tout-ménage lorsqu'elle aura reçu tous les détails des services cantonaux.

Information de Mme Elisabeth Ding au sujet de l'Association accueil familial de jour

Mme Elisabeth Ding informe l'assistance que l'AAFJ recherche des assistants/tes parentales (nouvelle dénomination des mamans de jour) pour répondre à une demande de parents toujours croissante.

Si cela intéresse quelqu'un que ce soit en qualité d'assistante parentale pour un travail à domicile ou en qualité d'un parent plaçant, alors n'hésitez pas à passer au bureau communal où des brochures sont à disposition.

Antoine Gremaud – Aménagement du giratoire de la « Croix-Rouge »

Durant l'été 2010, le Conseil communal s'est penché sur l'aménagement intérieur du giratoire. Le canton réalise d'office un dôme en terre engazonné, ce que nous avons appelé un « giratoire de zone industrielle ». Désireux d'embellir cette entrée de village, le Conseil communal d'Echarlens a contacté ses collègues de Marsens et nous avons lancé un concours d'idées ouvert aux citoyens des deux communes. Une vingtaine de projets nous sont parvenus.

Les Conseils communaux ont retenu trois variantes qui ont été présentées à un bureau d'aménagement paysager pour étude. Celui-ci proposa de retenir la variante « Croix Rouge » complétée avec des éléments végétaux pour lui permettre de varier avec les saisons et ainsi de lui donner de la vie. Les éléments végétaux sont constitués de 4 arbres de taille moyenne et de plantes couvrantes sur le sol.

Pour la croix, le Conseil communal désire une solution démontable et un matériau durable nécessitant un faible entretien. Nous avons donc privilégié une variante en acier patinable, un alliage d'acier qui forme une fine pellicule de rouille en surface, une pellicule qui protège le reste du métal. Les noms des 4 villages voisins seront marqués sur les branches, en fonction des sorties. Cet avant-projet a reçu l'aval du Service des Ponts et Chaussées ainsi que du Service des Biens Culturels, consultés dans le cadre de la chapelle St-Garin qui se trouve à proximité.

La Croix-Rouge, pour l'histoire, fait référence à une ancienne croix religieuse, peinte en rouge, qui se trouvait dans cette zone jusqu'à la fin du siècle dernier. Ce projet se base sur une idée originale de **M. Denis Conus**, citoyen d'Echarlens, qui est donc le lauréat de notre concours.

Applaudissement de l'assemblée.

M. Denis Conus trouve que son idée a été bien représentée, les arbres son assez hauts et ne vont pas masquer la visibilité. Il trouve bien que l'on ait respecté et conservé le thème de la « Croix Rouge ». Il remercie le Conseil communal et l'assemblée pour les applaudissements.

Au nom des citoyens d'Echarlens, **M. Antoine Gremaud** remercie **M. Denis Conus** pour sa participation au concours, le félicite pour son idée originale et a le plaisir de lui remettre le prix qui l'honore.

Sentier du bord du lac de la Gruyère – explications de M. le syndic

Pour gérer ce sentier au bord du lac, une association a été créée en 2007 qui réunit 12 commune membres (toutes les communes limitrophes du lac de la Gruyère, y compris la commune de Rossens). La longueur totale du tracé est de 44 km, le but étant à terme de faire cette distance d'une traite.

La longueur sur la commune d'Echarlens est de 3,8 km. Aujourd'hui, les travaux sur le secteur d'Echarlens sont terminés, notamment suite aux travaux entrepris par le Groupe E en limite de la parcelle de M. Benoît Pugin.

Pour agrémenter et permettre de faire des pauses sur le tronçon, des bancs et des tables ont été mis en place pour les pique-niqueurs et pour se reposer.

Quelques consignes pour les riverains et pour garder la sérénité sur ce sentier :

- Les chiens doivent être tenus en laisse, conformément au règlement communal sur les chiens.
- Les chevaux sont interdits sur ce tronçon.

La signalisation adéquate liée à ces prescriptions sera posée tout prochainement, ceci va suivre au niveau de l'ASLG.

Présentation d'un plan pour le parcage des véhicules. Les parcs à utiliser sont ceux du restaurant de la Croix-Verte et la place des Maraîchères.

Monsieur le syndic passe la parole à l'assistance au cas où quelqu'un souhaiterait aborder un autre sujet dans les divers.

Dans un premier temps, **Mme Catherine Firuz** remercie le Conseil communal et la SDLG pour la création du Sentier du Lac de la Gruyère. Elle en profite régulièrement et trouve ce projet vraiment super.

Pour la 2^{ème} année de l'école enfantine, **Mme Catherine Firuz** demande à quel moment elle va entrer en vigueur pour notre village. Quant aux bâtiments à construire pour l'école, elle demande si la commune peut donner quelques informations à ce sujet.

A propos de Mobul, elle aimerait savoir si la commune a été contactée à ce sujet et si Echarlens projette de faire partie de cette structure. Si non pourquoi et si oui quels en seraient les conséquences financières ?

M. le syndic répond que la 2^{ème} année d'école enfantine est prévue en 2013, respectivement à la date butoir fixée par l'Etat. L'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école enfantine est liée à la construction d'une école à Marsens.

Pour cet objet, c'est vrai que la commune d'Echarlens n'a pas beaucoup d'informations pour l'instant. A ce jour, le projet a abouti en termes d'architecture, il a été présenté à l'assemblée communale de ce printemps à Marsens.

Par contre, le crédit d'investissement n'a pas encore été voté, ceci est prévu pour cet automne. Le but est de construire un immeuble modulable et d'y installer 6 classes qui pourraient accueillir les enfants dès la rentrée 2013 et qui pourrait être étendu de 3 classes supplémentaires. La commune de Marsens a aussi décidé d'accueillir l'AES « La Passerelle » dans les locaux de l'ancienne école primaire et ceci va simplifier la gestion au niveau des déplacements des enfants.

Pour Echarlens et en tenant compte de la proportionnalité des enfants et la création d'une nouvelle classe en 2009, notre rôle a été joué dans le respect du nombre de classes par rapport aux nombres d'enfants scolarisés à Echarlens.

En ce qui concerne Mobul, c'est vrai que c'est un sujet soulevé lors des dernières assemblées. Le Conseil communal a pris contact avec l'Association Mobul, pour ce sujet, la parole est donnée à **M. Antoine Gremaud**.

En fait, Mobul n'est pas seulement une association de transport mais une association de planification régionale.

Selon les statuts de Mobul du 1^{er} juin 2010, il existe deux alternatives, à savoir :

- L'admission de notre commune à l'Association de communes Mobul. Intégration au projet d'agglomération au sens de la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure et au plan directeur de l'agglomération qui fixe des objectifs et des contraintes très précises dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports et de la mobilité ainsi que de l'environnement. Des conséquences autres que seulement la gestion des transports. Si on continue à s'intéresser il faudra alors aller plus à fond dans ce sujet.
- Pour pouvoir bénéficier des subsides du Canton de Fribourg, il faut faire partie de l'Association. Une autre possibilité s'offre à nous à savoir de demander à Mobul de rallonger sa ligne jusqu'à Echarlens. Dans un tel cas Echarlens devrait payer la différence à Mobul et ne serait alors pas subventionné par l'Etat.

Une première séance a eu lieu l'année dernière en collaboration avec le Conseil communal de Marsens. Les responsables de l'Association n'étaient visiblement pas empressés d'intégrer d'autres communes dans Mobul. Les raisons évoquées relevaient du fait que pas mal de travail restait encore à réaliser de leur côté, notamment :

- la réalisation de divers travaux de ralentissement sur les tronçons déjà desservis,
- la 3^{ème} ligne qui doit desservir la zone de « Planchy » est aussi en phase de réalisation.

Il est vrai que la commune s'est intéressée à ce service et on va relancer Mobul afin d'aller jusqu'au bout dans cette étude et en connaître effectivement le financement. Le Conseil communal reviendra sur le sujet lors d'une prochaine assemblée communale.

Mlle Jennifer Corpataux, au nom de la Société de Jeunesse et en tant que vice-présidente, informe l'assistance qu'en 2013 la Société de Jeunesse d'Echarlens va fêter ses 30 ans et cela fait 30 ans qu'elle demande un local à la commune.

Elle aimerait connaître les intentions de la commune face à cette demande. Elle relève que pour d'autres sociétés, la commune arrive à trouver des locaux mais pas pour la Société de Jeunesse.

La Jeunesse aimerait un local de rassemblement pour faire les assemblées et se retrouver mais ne va pas ouvrir les lieux régulièrement. Ceci va rester un lieu de rencontre réservé à la jeunesse d'Echarlens.

M. le syndic confirme que la commune a en effet reçu un courrier de la part de la Sté de Jeunesse en février 2011, celui-ci a fait l'objet d'un accusé réception. Le Conseil communal comprend leur demande mais n'avait pas de local à disposition.

Le Conseil communal est conscient de la demande de la Sté de Jeunesse, respectivement de leur souci par rapport à ce local. C'est un dossier récurrent et qui revient régulièrement sur la table du Conseil communal. Par le passé la réponse du Conseil communal avait été négative, aucun local n'était à disposition. Aujourd'hui le Conseil communal n'a pas encore statué et ceci pour diverses raisons.

A ce jour, on arrive au terme des rénovations de la Croix-Verte et si local il devait y avoir l'idée serait de mettre à disposition une partie de l'abri PC. Par contre, si l'on veut occuper régulièrement ce local il faudra alors le chauffer en tout cas pour l'hiver.

Pour ce qui concerne les frais à amener pour chauffer ce local, la parole est donnée à **M. Antoine Gremaud**.

M. Antoine Gremaud précise qu'effectivement la commune a passé en revue tous les bâtiments dont il est propriétaire pour pouvoir répondre à la Société de Jeunesse.

Le seul local non utilisé actuellement est l'abri PC situé dans le bâtiment de la Croix-Verte. Ce local est utilisé de temps en temps par la fanfare pour les répétitions de tambour. Le problème récurrent dans ce local reste le chauffage car l'abri PC n'est pas chauffé, plus clairement mal chauffé.

La seule façon pour chauffer le local libre actuellement est l'option « air/air » qui chauffe par un système de ventilateur extrêmement long à chauffer et coûteux en énergie. Pendant les travaux de rénovation de la Croix-Verte, le Conseil communal a profité de discuter avec les corps de métier des possibilités techniques pour chauffer cet endroit. Il s'est avéré que pour faire quelque chose de correct il fallait avant tout isoler le local (parois et plancher), ce qui a pour conséquence de devoir démonter et remonter toutes les installations pour installer le chauffage.

En parallèle, une étude a aussi été faite au niveau du système de la ventilation, notamment au niveau de la commande de ventilation qui devient obsolète et qu'il faudrait réviser complètement.

Le montant total estimé pour ces travaux s'est avéré assez conséquent et chiffré entre CHF 25'000.00 et CHF 30'000.00. Etant donné qu'il y avait déjà pas mal d'imprévus dans le cadre de la rénovation du restaurant, le Conseil communal ne voulait pas réaliser ceci en même temps et il a été décidé de reporter ce projet à plus tard. Le Conseil communal ne jugeait pas opportun de présenter à l'assemblée un nouvel investissement pour le bâtiment de la Croix-Verte.

M. le syndic relève que si l'on n'a pas répondu tout-de-suite à la société de Jeunesse c'est que cette solution existe mais que rien n'a été décidé à ce sujet, notamment pour des questions budgétaires. Le Conseil communal voulait aller jusqu'au bout de l'étude et prendre le temps de réfléchir avant de rendre sa décision et trouver la meilleure solution avec les Jeunes du village.

Un contact sera engagé avec la Société de jeunesse mais à ce jour rien ne peut être promis. **M. le syndic** est bien conscient que la réponse ne satisfait pas les jeunes présents mais il leur demande d'être un peu patient et si cela fait 30 ans qu'ils sont patients, ils ne sont plus à deux mois près.

M. Philippe Gremaud, en étant membre fondateur de la Société de Jeunesse propose de trouver une solution avec le FC Echarlens, respectivement la buvette et moyennant une location (une partie la commune et une partie de Sté de Jeunesse) qui semble-t-il n'a pas de souci d'argent. Ce bâtiment est certainement moins utilisé à la suite de la fusion des sociétés de football au moment de la création du FC Gruyère-Lac.

M. le syndic le remercie pour cette proposition, en prend note et, le cas échéant, va exploiter cette piste.

M. Jean-Pierre Yerly demande si la commune est directement partie prenante par rapport au « Sentier des Légendes ».

En fait, répond **M. le syndic**, il y a une convention entre la commune et la SDLG mais c'est la SDLG qui chapeaute le sentier moyennant une collaboration avec la commune pour l'entretien. **M. le syndic** est bien conscient qu'il y a des choses à faire au niveau de ce sentier mais il demande où M. Yerly veut en venir.

M. Jean-Pierre Yerly pense avant tout à la barrière à réparer sur le sentier vers Champotey.

Dans l'assistance on peut déjà lui répondre que cette barrière a été réparée ce même jour.

Il relève aussi qu'à l'époque des escaliers en bois avaient été réalisés près des Ruines, un joli travail mais utilisé maintenant par les chevaux, les motos et tout est bientôt démonté. Est-ce à la commune d'intervenir à ce sujet ?

M. le syndic précise que c'est un dossier récurrent, que la communication est difficile avec la SDLG dans le sens où le Conseil communal est intervenu plusieurs fois. De plus, le nombre d'heures prévues dans la convention pour l'entretien du sentier n'est pas suffisant, M. Gilbert Dupont doit en faire plus durant l'année pour l'entretien de ce sentier. Le Conseil communal a demandé plusieurs fois à la SDLG de faire certains travaux car ce n'est pas à la commune d'entretenir le tracé et les infrastructures du Sentier des Légendes.

Une vision locale a eu lieu, il y a maintenant deux ans, avec les membres de la SDLG, on a écrit des courriers mais rien ne bouge.

En début de cette nouvelle législature, la mission est transmise à M. Olivier Studer, en tant que nouveau responsable des chemins pédestres, de relancer la Sté de Développement, de fixer un calendrier ainsi qu'un cahier des charges. Ce n'est pas le rôle de la commune de faire tous ces travaux et de réparer ces éléments sans l'accord de la SDLG. Finalement, il faudra bien régler la participation de la commune et de la SDLG que ce soit au niveau de l'entretien et des frais y relatifs.

Mme Marie-Thérèse Ruffieux demande si la commune a prévu de remplacer l'arbre qui a été enlevé au rond-point près de la Vieille église.

M. Antoine Gremaud répond que cet aménagement est prévu et agendé au même moment que l'aménagement du nouveau giratoire.

M. Pascal Mauron demande s'il a déjà été question, une fois ou l'autre, de mettre un miroir à la sortie de la route église/école – route communale. C'est une sortie relativement dangereuse avec peu de visibilité, sans compter le trafic important et le passage des bus scolaires.

M. le syndic ne peut répondre à cette question. On va prendre note de cette remarque tout en étant conscient de la dangerosité de la sortie sur la route communale à cet endroit. Etant donné que l'on ne peut pas mettre n'importe quelle infrastructure au bord des routes, le Conseil communal va se renseigner auprès du SPC quant à la suite à donner à cette demande.

Par rapport au giratoire de la Croix-Rouge, **M. Alain Studer** relève la difficulté de prendre l'embranchement de Riaz vers Echarlens. La route est trop étroite alors que la place en pavés aurait pu être utilisée pour élargir cet endroit.

M. Antoine Gremaud précise que la commune, pour avoir eu le même sentiment, a déjà réagi auprès du SPC.

Il lit le rapport de l'ingénieur et du SPC qui dit que « nous pouvons d'ores et déjà vous assurer que la géométrie du projet du giratoire est conforme aux normes en vigueur. La voie Bulle-Echarlens, à laquelle on fait référence dans notre courrier, est dimensionnée conformément au rayon de braquage fixé par la norme VSS 640 198a pour le passage d'une voiture automobile légère.

Afin de vérifier la conformité des travaux exécutés par l'entreprise, le SPC va demander à la direction locale des travaux de procéder aux contrôles géométriques du bord de la voie et de l'îlot de séparation ».

En résumé ceci veut dire que le giratoire est conforme aux normes et acceptable, ils vont juste contrôler si l'implantation est correcte. Si la géométrie est conforme et si le giratoire répond aux normes, il ne se passera rien de plus ajoute **M. Antoine Gremaud** et il va rester tel quel.

Pour **M. le syndic**, le seul avantage retenu est le moyen de ralentir la vitesse et, par la même occasion, de diminuer le trafic inutile dans le village. C'est vrai qu'il fait peur si on arrive un peu fort et surtout en période hivernale, mais voilà il faudra s'adapter et vivre avec.

M. Frédéric Jeckelmann apporte une remarque par rapport à la route de Champotey. (tronçon laiterie – Champotey). Des véhicules roulent extrêmement fort et mettent en péril la vie des enfants qui sortent avec leur vélo depuis la route de Bocherens (route à sens unique et sans signalisation). Les enfants roulent dans le mauvais sens et ne respectent pas les règles de circulation. A qui va incomber la responsabilité en cas d'accident ?

M. le syndic, en tant qu'habitant du quartier de Bocherens, comprend bien la remarque de M. Jeckelmann. Il faut d'abord rendre attentif les enfants par rapport aux dangers. Pour ce qui concerne les gens qui roulent vite, certainement que certains roulent vite !! Toutefois, la commune avait fait des comptages de vitesse à cet endroit et contrairement ce que l'on pourrait croire, les gens ne roulent pas si vite.

M. Frédéric Jeckelmann propose alors de mettre des gendarmes couchés.

M. le syndic précise que ces discussions ont déjà eu lieu, ce n'est pas la meilleure solution non plus, notamment pour les agriculteurs.

M. Jeckelmann revient sur la pétition signée par les habitants de la zone de Bocherens et laquelle avait trouvé comme réponse que la route n'est pas un terrain de jeux !

M. le syndic ne peut que confirmer que la réponse est juste, la route n'est pas un terrain de jeux mais c'est aussi aux parents d'expliquer les règles de circulation à leurs enfants.

M. le syndic remercie pour la remarque mais c'est vrai que, en tant que parents, on peut avoir du souci par rapport aux dangers qui les menacent mais on ne peut pas tout régler par la mise en place de mesures de circulation.

Pour ce tronçon de la laiterie vers Champotey et en fonction du développement, une étude est déjà prévue pour son réaménagement. **M. Antoine Gremaud** va plancher sur ce dossier mais notamment sur l'ensemble du réseau routier ces prochaines années.

M. le syndic remercie les citoyens pour ce partage, cette participation active et avise que le Conseil communal reste à disposition pour recevoir toutes les remarques des citoyens.

M. Antoine Gremaud voudrait au nom des conseillers communaux et des citoyens, remercier notre syndic pour son engagement, lui qui se met volontiers au service de notre commune et de ses citoyens.

Pour le côtoyer depuis plusieurs années maintenant, nous apprécions toujours autant sa disponibilité et sa gentillesse, sa sérénité face aux problèmes les plus ardues, son ouverture d'esprit et son écoute, ainsi que sa volonté farouche de toujours trouver la solution la meilleure pour le bien public.

Nous ne saurions oublier de dire merci à Mme Evelyne Pasquier, son épouse, qui doit supporter de nombreuses heures d'absences et aussi probablement quelques moments d'étourderies lorsque les soucis occupent l'esprit plus que de raison.

Cher Claude, nous te remercions pour ton engagement exemplaire et te souhaitons une législature des plus intéressantes.

Applaudissements de l'assistance.

M. le syndic remercie M. Antoine Gremaud pour ses propos.

Il tient encore une fois à remercier l'assistance de l'intérêt porté à la bonne marche des affaires communales et au devoir de citoyen que chacun exerce.

Il souhaite un agréable printemps, un bel été et lève cette assemblée en invitant les citoyens présents à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire :

Patricia Gremaud

Le syndic :

Claude Pasquier